
Aux sources d'une province festive et théâtrale pendant le Consulat et l'Empire

Cyril Triolaire

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2464>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2004

Pagination : 57-74

ISBN : 2-84516-274-X

ISSN : 1266-6726

Référence électronique

Cyril Triolaire, « Aux sources d'une province festive et théâtrale pendant le Consulat et l'Empire », *Siècles* [En ligne], 19 | 2004, mis en ligne le 02 mars 2015, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2464>

AUX SOURCES D'UNE PROVINCE FESTIVE ET THÉÂTRALE PENDANT LE CONSULAT ET L'EMPIRE

L'immersion dans le monde des arts du spectacle dévoile la vitalité des initiatives divertissantes privées, individuelles et collectives, et révèle des pratiques culturelles façonnées par le pouvoir. La fête devient avec la Révolution l'art du spectacle politique par excellence¹ : dès son arrivée au pouvoir, Bonaparte en saisit toute la dimension suggestive et affective. Cette manifestation sociale, directement dictée par les autorités, relaie un discours rigoureusement établi. Il s'agit de faire prendre conscience à la société du régime qui l'encadre tout en lui demandant de le seconder et de le légitimer. Cette tentative de persuasion politique exige dès lors une véritable débauche de moyens : mettre en scène devient une nécessité². La fête puise alors inévitablement dans les ressources théâtrales et s'achève parfois par une affiche de circonstance. Plus que la simple représentation fictive de la journée écoulée, le répertoire proposé seconde lui aussi le discours officiel. Les scènes dispensent la morale, mettent en lumière la grandeur napoléonienne, sans oublier d'amuser. Les artistes, les directeurs et les entrepreneurs de spectacles égaient leurs publics mais se doivent d'être les garants autant que les promoteurs de l'ordre établi,

1. *Les Fêtes de la Révolution*, colloque de Clermont-Ferrand, Paris, Société des Études Robespierristes, 1977.

2. *Ibid.*, p. 15.

3. Michel VOVELLE, *De la cave au grenier*, Paris, Serge Fleury éditeur, 1980, p. 11. « L'Histoire provinciale, disons la recherche sur le terrain, fruit d'une longue familiarité et d'une complicité mûrie avec un cadre, est aujourd'hui le lieu d'une relecture radicale, et d'un renouveau marqué ».

4. Le 11^e arrondissement théâtral impérial s'est imposé naturellement. Initialement débutée par un mémoire de maîtrise sur les fêtes dans le Puy-de-Dôme pendant le Consulat et l'Empire, notre enquête actuelle trouve logiquement un nouveau champ d'expression dans ce cadre régional. Le choix de cet arrondissement traduit par ailleurs l'attachement à un espace familial, proche et facilement accessible. Ces motivations rejoignent celles de nombreuses études conduites jusqu' alors comme celles de Michel Vovelle sur la fête en Provence ou de Maurice Agulhon sur les maires en France. « Nous avons pris quelques arrondissements seulement. Encore n'ont-ils pas été choisis en fonction d'une représentativité régionale réfléchie mais simplement parce que nous pouvions avoir sur place un collaborateur local, grâce aux liens empiriques de l'amitié, du bénévolat, de l'entraide dans le cadre d'un sous réseau universitaire » (Maurice AGULHON,

58 *Les Maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 19).

5. Michel VOVELLE, *La Découverte du politique*, Paris, Éditions de La Découverte, 1993, p. 19.

6. *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui, époque moderne et contemporaine*, Actes du 115^e Congrès national des sociétés savantes, Paris, Éditions du CTHS, 1991, p. 221. « Le décret du 8 juin 1806 complété par le règlement sur les théâtres du 25 avril 1807 divise la France en vingt-cinq arrondissements ».

des enceintes publiques... aux tréteaux des cafés. Les petits divertissements attirent également les amateurs mais en montrant leurs dernières curiosités davantage qu'en chantant les hauts faits du héros qui les gouverne ; le pur délassément retrouve alors sa juste place. Cette enquête sur les arts du spectacle au cours du Consulat et de l'Empire dans le 11^e arrondissement théâtral impérial relève d'une double ambition : appréhender une histoire politique du culturel à travers l'aventure gouvernementale napoléonienne et conduire une étude en province³, là où les recherches s'accomplissent moins fréquemment.

Sans négliger l'héritage directorial et exclure l'épisode des Cents Jours, notre travail est circonscrit aux bornes exclusivement politiques de l'épopée napoléonienne. L'arrivée de Bonaparte au sein du nouveau gouvernement de la République à la suite du coup d'État des 18 et 19 brumaire an VIII en fixe le début, la seconde abdication du 22 juin 1815 la fin. La complexité du parcours napoléonien est ainsi retenue mais l'analyse des arts du spectacle entre l'an VIII et 1815 privilégiée. Mener celle-ci au cœur de l'Empire, c'est aussi tenter d'esquisser modestement une histoire partagée par le plus grand nombre. Si ce 11^e arrondissement théâtral, terrain de nos prospections et de nos réflexions, ne peut se prévaloir d'aucune représentativité nationale parfaite des phénomènes étudiés — tant les sociétés régionales font preuve de particularismes⁴ — c'est malgré tout à partir d'aires largement taillées comme celle-ci, « insérées dans un ensemble, que l'on peut à bon escient formuler des problématiques générales »⁵. Créée à la suite du décret du 8 juin 1806⁶ et remodelée par les restructurations dramatiques d'avril 1813 puis d'août 1814, cette circonscription se compose, au meilleur moment, de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Cantal, de la Haute-Loire,

de la Loire, de la Lozère et du Puy-de-Dôme ; le département voisin de l'Allier lui est également adjoint, soulignant ainsi les limites du système dramatique napoléonien. Ce cadre provincial — administratif et historique — s'apparente également à une mosaïque culturelle regroupant les pays du Bourbonnais, du Forez, de l'Auvergne, de la Margeride, du Velay et du Vivarais. Cette région apparaît comme un espace particulièrement original, marqué à la fois par son unité sociologique paysanne, son hermétisme à la pénétration des Lumières avant 1789, ses avancées socio-culturelles révolutionnaires et ses contrastes politiques. Scène bigarrée, elle semble le juste cadre d'une recherche plurielle et novatrice.

Cette immersion dans une province napoléonienne éloignée de son centre névralgique parisien ne peut se concrétiser que par la réunion et l'exploitation de sources formant un corpus complet. Notre enquête profite d'ores et déjà de référents méthodologiques, précieux guides dans notre quête d'informations multiples. Si l'historiographie traditionnelle s'intéresse à la vie festive napoléonienne comme simple épilogue moribond des dernières solennités républicaines ou comme une parenthèse négligée au profit du renouveau cérémoniel monarchiste de 1814, elle n'en laisse pas moins à notre disposition de sérieuses réflexions sur les sources indispensables à l'historien des fêtes. Le colloque tenu en 1974 à Clermont-Ferrand sur *Les Fêtes de la Révolution*⁷, les deux ouvrages référentiels publiés deux ans plus tard par Mona Ozouf sur *La Fête révolutionnaire*⁸ et par Michel Vovelle sur *Les Métamorphoses de la fête en Provence*⁹ mais encore les travaux de Philippe Bourdin sur le Puy-de-Dôme directorial¹⁰ sont riches d'enseignements sur le matériel historique festif. Des informations tout aussi intéressantes sont livrées par Max Fuchs¹¹ ou encore Martine de Rougemont¹² sur les sources de la vie théâtrale provinciale ainsi que par les études précises d'Odile Krakovitch¹³ ou de Sheryl Kroen¹⁴, et les plus ou moins récents inventaires et guides statistiques des répertoires révolutionnaires et napoléoniens comme ceux d'Henri Welshinger¹⁵, de Louis-Henry Lecomte¹⁶,

7. *Les Fêtes de la Révolution*, op. cit.
8. M. OZOUF, *La Fête révolutionnaire (1789-1799)*, Paris, 1988.
9. Michel VOVELLE, *Les Métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820*, Paris, Aubier-Flammarion, 1976.
10. Philippe BOURDIN, *Le Puy-de-Dôme sous le Directoire. Vie politique et esprit public*, Mémoire de l'Académie des sciences et belles lettres et arts de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand, 1990.
11. Max FUCHS, *La Vie théâtrale en province au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1986.
12. Martine DE ROUGEMONT, *La Vie théâtrale en France au XVIII^e siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1988.
13. Odile KRAKOVITCH, *Les Pièces de théâtre soumises à la censure : 1800-1830. Inventaire des manuscrits des pièces et procès-verbaux de censeurs*, Paris, Archives nationales, 1982 et « La censure théâtrale sous le Premier Empire », *Revue de l'Institut Napoléon*, Paris, 1992.
14. Sheryl KROEN, *Politics and theater : the crisis of legitimacy in Restoration France, 1815-1830*, 2000.
15. Henri WELSHINGER, *Le Théâtre de la Révolution française, 1789-1799*, Paris, Charavy frères éditeurs, 1880.
16. Louis-Henry LECOMTE, *Napoléon et l'Empire racontés par le théâtre, 1797-1899*, Paris, Librairie Jules Raux, 1900.

17. Clarence BRENNER, *A Bibliographical list of plays in the French language, 1700-1789*, Berkeley, 1947.

18. André TISSIER, *Les Spectacles à Paris pendant la Révolution*, Genève, Droz, 2002.

19. M. OZOUF, *op. cit.*, p. 204.

20. Yves-Marie BERCÉ, *Fête et révolte*, Paris, Hachette, 1976, p. 8.

de Clarence Brenner¹⁷ ou d'André Tissier¹⁸. Reconnaissons notre tribut à l'égard de ces études, gageons de les exploiter tout en les réévaluant et en les adaptant à une documentation napoléonienne très souvent corsetée. Comment dès lors rassembler un corpus suffisamment riche pour dessiner une histoire totale — ambitieuse et modeste — des arts du spectacle pendant le Consulat et l'Empire ? Objets de toutes les attentions gouvernementales et préfectorales, les fêtes apparaissent le plus souvent sous leurs visages les plus officiels à travers une prose très administrative. Un examen spécifique de cette documentation doit être mené pour mieux saisir la fête, entre images idéalisées et réalités. Dès lors, dans quelle mesure les sources récoltées permettent-elles de saisir avec plus ou moins de justesse l'importance et l'impact du phénomène festif, l'élaboration, la diffusion et la prégnance du discours gouvernemental ? Enfin, quel usage critique peut-on faire des procès-verbaux, source stéréotypée majeure pour appréhender les fêtes publiques ?

Un corpus pour une histoire totale des arts du spectacle

Les arts du spectacle se partagent la scène régionale : des grandes places publiques aux salons privés en passant par les salles autorisées, leurs discours varient, entre propagande et divertissement. Les identifier afin de mieux les percevoir semble préalablement indispensable.

Tout modèle festif émerge d'un ensemble : seules les régularités — plus que les singularités — relevées dans les fêtes de la Révolution conduisent Mona Ozouf à parler de *la* fête révolutionnaire¹⁹. De la même manière, si une fête d'inspiration dynastique apparaît au cours des années napoléoniennes en province, c'est au cœur d'une multitude de célébrations. « Puisqu'il faut bien introduire des catégories et rendre lisible l'enchevêtrement des fêtes »²⁰, distinguons sans plus attendre ces manifestations. Elles se répartissent en deux grands types : les fêtes institutionnalisées et les fêtes extraordinaires. Les premières regroupent une série de cérémonies fixées par les lois du 3 nivôse an VIII, du 19 février 1806 et du 7 juin 1814 ; les fêtes du 1^{er} vendémiaire, du 14 juillet, de la Saint-Napoléon, de l'anniversaire du couronnement impérial et de

la Saint-Louis doivent obligatoirement être successivement observées au cours du Consulat, de l'Empire et de la Première Restauration. Les secondes renvoient à des réjouissances initialement imprévues : les fêtes militaires²¹, les fêtes de politique nationale saluant les changements subits de mode de gouvernement et enfin les « fêtes de la vie et de la mort » ainsi que les « fêtes du pouvoir »²². À ces fêtes, véritables instruments de propagande²³, viennent s'ajouter d'autres spectacles suggestifs et divertissants, ceux proposés par les compagnies théâtrales agrémentées, les montreurs de curiosités et les amateurs réunis en sociétés. Résidentes ou ambulantes, les troupes habilitées par le gouvernement sont les relais normalement privilégiés de la vulgate officielle : elles constituent l'essentiel du paysage dramatique du 11^e arrondissement. Cette exclusivité théâtrale est occasionnellement partagée : les entrepreneurs de curiosités et les amateurs locaux sont parfois invités à gagner les salles officielles, bien qu'ils se produisent plus souvent dans leurs baraques ou leurs salons respectifs. Ces différents spectacles et ces diverses cérémonies officielles relèvent-elles toutefois d'une même et unique politique de propagande et de contrôle social ? Seule une approche globale de ces arts du spectacle peut amener des réponses précises à cette interrogation. Notre enquête entend dès lors les appréhender à partir d'un questionnement commun organisé suivant plusieurs axes fondamentaux, déterminants dans la réunion d'un corpus complet.

Initiés et surveillés par le pouvoir central, les fêtes et les spectacles se doivent de répondre le plus justement possible aux attentes gouvernementales. Les fêtes « offrent à la société l'occasion de se projeter d'elle-même une image idéalisée, une image conforme à la notion que se font de l'ordre public ceux qui sont associés au pouvoir et qui possèdent le privilège de la culture. Le théâtre, aussi bien dans sa dramaturgie que dans son architecture et son décor, se présente alors aux spectateurs comme un modèle de la cité »²⁴. Les autorités s'évertuent ainsi constamment à diffuser l'image du réel qu'elles souhaitent se voir renvoyer. Quelle est-elle alors véritablement et dans quelle mesure est-elle perceptible ? Pouvons-nous saisir à l'œuvre l'imaginaire collectif ? Cette projection idéalisée de la fête ou de la représentation théâtrale peut être repensée grâce à la consultation

21. *Les Fêtes de la Renaissance*, Colloque international des études humanistes, Paris, Éditions du CNRS, 1975, p. 10. Ces fêtes « sont indépendantes de toute périodicité mais liées à des événements qui résultent de circonstances de la diplomatie, de la guerre, de la paix ».

22. Françoise WAQUET, *Les Fêtes royales sous la Restauration*, Paris, Bibliothèque de la Société française d'archéologie, 1981.

23. Jean EHRARD, « Les Lumières et la fête », *Les Fêtes de la Révolution*, *op. cit.*

24. Jean JACQUOT, « Introduction », *Les Fêtes de la Renaissance*, *op. cit.*, p. 25.

25. M. OZOUF, *op. cit.*,
p. 142.

26. Maurice AGULHON, *La République au village*, Paris, Plon, 1970, p. 153.

27. M. VOVELLE, *Les Métamorphoses [...]*, p. 164.

28. M. OZOUF, *op. cit.*,
p. 205.

de sources autres que les correspondances et les procès-verbaux d'une administration encadrée et bienveillante. Si les écarts inattendus de cette prose officielle signalent parfois le basculement vers « l'autre fête »²⁵ et la rupture avec l'unanimité désirée, ce sont bien les archives policières et les témoignages privés qui révèlent le mieux les probables dysfonctionnements et dérapages. Cette nécessaire perception nuancée se doit ensuite d'être parfaite par une connaissance approfondie de chaque facette constitutive de ces cérémonies et ces divertissements. Les premières préoccupations des autorités municipales et théâtrales sont évidemment financières. La variété, la consécration et le renouvellement des programmations festives²⁶ et des mises en scènes dramatiques sont conditionnés par les budgets adjugés ; l'économie générée par les arts du spectacle attire très sérieusement toute notre attention. Elle dévoile également indirectement les acteurs de l'ombre, des menuisiers requis pour les fêtes aux perruquiers des troupes. Ils laissent ensuite leur place, dans la lumière, à ceux qui font le spectacle. Ces acteurs, les fonctionnaires et les militaires des défilés, les comédiens professionnels et amateurs ainsi que le peuple amassé sur les places publiques ou rassemblé dans les théâtres ou les cafés, doivent être justement reconnus car ils font vivre chaque fête et chaque spectacle. Chacun entre ensuite en scène au moment opportun. Le temps des journées festives²⁷ et des diverses représentations artistiques est précisément découpé : il donne du sens aux uns et aux autres. Cette structuration temporelle est également doublée de réflexions spatiales. L'agencement de l'espace festif — du tracé du cortège aux emplacements ludiques — préside effectivement à « un nouvel aménagement du politique »²⁸, également propre à stimuler les choix municipaux des lieux de spectacles et des directeurs de troupes des parcours de leurs tournées. La politisation de ces rendez-vous cérémoniels et théâtraux passe enfin par un discours adapté et des langages variés : la parole — entre discours et répertoires dramatiques — mais encore le chant, la musique, le texte, l'image allégorique et le décor suggestif, tous façonnent une pédagogie et une propagande plurielles. Ces différentes approches aspirent à l'émergence d'une histoire globale des arts du spectacle : chaque aspect doit être perçu de manière à essayer d'offrir l'image la plus juste de ces temps artistiques et politiques.

La constitution d'un corpus, entre difficultés et réalités

La réunion de nos sources répond donc à cette démarche. Nommer désormais pour chaque thème majeur les fonds d'archives consultés devient indispensable. C'est pourquoi nous choisissons de lister succinctement les principales séries consultées aux Archives nationales, départementales et municipales. Au CARAN, la série F⁷ sur les correspondances festives et la police des théâtres dans les départements ainsi que la série F¹⁸ sur la censure dramatique apportent de précieuses informations ; le retour aux textes législatifs²⁹ parus au *Bulletin des lois* est primordial, tout comme la consultation des résultats de la grande enquête impériale sur les théâtres départementaux lancée au printemps 1806. La consultation des archives départementales s'opère selon quelques axes privilégiés. La série M apporte les renseignements les plus nombreux sur toutes les fêtes célébrées : elle livre l'essentiel des procès-verbaux festifs et des correspondances administratives — échangées entre les autorités ministérielles, préfectorales, sous-préfectorales et municipales. Elle compte aussi des rapports de police sur l'esprit public des cérémonies, sur les éventuels débordements enregistrés et sur la censure des spectacles. La prospection théâtrale est essentiellement conduite à partir de la série T qui dévoile très largement la réglementation, les répertoires, les tableaux des acteurs, les budgets théâtraux, les tournées des compagnies et le déroulement des spectacles. À ces deux principales séries s'ajoutent de précieux fonds complémentaires. La série J regroupe à la fois des correspondances privées, des recueils de chansons, des programmes festifs imprimés, des affiches de spectacles et encore, mais plus rarement, des gravures. La série 2V consacrée à l'observation des cultes propose un regard intéressant sur les fêtes napoléoniennes, si étroitement liées au culte catholique restauré. Les périodiques autorisés³⁰ livrent enfin un regard journalistique contrôlé sur ces événements, annoncent les différents spectacles et dévoilent les publics, entre lettres ouvertes et critiques. Les archives départementales réunissent encore divers versements municipaux rassemblés dans les séries E et O, précieuses notamment pour dépouiller les délibérations des conseils des petites communes, rassembler des informations concernant la vie

29. Bernard GAINOT (dir.), *Voter, élire pendant la Révolution française, 1789-1799*, Paris, éditions du CTHS, 1999, p. 85.

30. Les diverses feuilles provinciales rassemblées sont le *Mémorial administratif de la préfecture du département de l'Ardèche*, la *Feuille villageoise de l'Aveyron*, le *Bulletin administratif, judiciaire et politique du Cantal*, le *Journal de la Haute-Loire*, le *Journal de la Lozère*, le *Journal hebdomadaire du département du Puy-de-Dôme*, le *Journal de la Loire* et le *Journal de l'arrondissement de Saint-Étienne*.

31. B. GAINOT (dir.), *Voter [...]*, p. 63.

32. *Ibid.*, p. 65.

festive ou les bâtiments publics. Les recherches en archives municipales sont essentiellement menées à partir des séries D, I et R. La première renferme les correspondances des administrateurs locaux ainsi que les registres municipaux, où sont normalement consignés les budgets, les engagements des directeurs de spectacles et des artistes, les programmes et les comptes-rendus des fêtes. La seconde est justement consacrée à ces derniers documents et la troisième s'attache aux affaires culturelles, les questions théâtrales n'apparaissant bien souvent que dans les communes les plus grandes et les plus fortunées. Notre prospection se poursuit enfin par le dépouillement des fonds de certaines bibliothèques provinciales comme la BMIU clermontoise, ou parisiennes, comme celles de la SACD, de l'Arsenal ou de la Comédie-Française. Outre quelques livrets festifs égarés, ces centres conservent surtout l'essentiel du répertoire théâtral — local et national — joué entre l'an VIII et 1815 : ce retour aux recueils imprimés s'avère même capital pour déterminer les genres et analyser les textes. Ces multiples fonds offrent donc un corpus varié mais leur propre consultation ne se fait pas parfois sans difficultés.

Plusieurs problèmes liés au classement et à la localisation des sources apparaissent quotidiennement. « La recherche de documents [...] dans le fonds des archives départementales n'obéit pas à un schéma constant. Au contraire, les conditions d'une telle recherche sont éminemment variables, par suite d'une part des conditions initiales de créations de fonds, et d'autre part des conditions dans lesquelles ont été établis ensuite les classements et les catalogages »³¹. Les inventaires de nos différentes séries référentielles varient très fréquemment ; les fêtes officielles observées apparaissent ainsi dans les sous-séries 1M dans le Puy-de-Dôme, en Haute-Loire et dans la Loire, 4M en Ardèche ou dans une vaste série M en Lozère. Chaque série doit donc être « conçue comme un cas particulier »³². Cette réflexion vaut pour différentes séries des archives départementales mais également pour les fonds municipaux. Les sources théâtrales sont par exemple classées en 2R à Mende, 3R à Moulins ou encore dans la série P au Puy-en-Velay. Le repérage de ces documents passe donc à la fois par un premier examen des répertoires des séries ordinairement attendues et par un inévitable second, plus exhaustif, de l'ensemble du catalogue du

fonds problématique. À ces questions internes aux centres communaux s'ajoutent celles de leurs versements, certaines municipalités ayant gardé leurs registres de délibérations et donné le reste de leur documentation aux archives départementales. L'absence de services locaux structurés engendre parfois même un véritable éparpillement des données ; il est alors nécessaire de pousser la porte des bibliothèques ou des sociétés savantes. En Aveyron, une partie des sources ruthénoises est anarchiquement déposée à la médiathèque, dans la Loire, l'accès au *Journal de l'arrondissement de Saint-Étienne* et au *Journal du département de la Loire* ne peut se faire que dans les locaux de la société *La Diana* à Montbrison. Ce travail de localisation se voit même compliqué par les modifications apportées à la carte administrative consulaire et impériale. Au gré des changements de régime, le 11^e arrondissement théâtral devient successivement le 33^e en avril 1813 puis le 19^e en août 1814. À ces occasions, il intègre puis rejette les départements de l'Aveyron et de la Loire : afin de ne pas occulter une partie de notre corpus, la consultation des archives toulousaines et lyonnaises devient nécessaire. Une fois repérées, nos sources se distinguent parfois par leurs silences ; les journaux et les carnets municipaux en sont notamment deux justes illustrations.

Les feuilles départementales, cadencées par le décret du 27 nivôse an VIII, diversifient notre documentation officielle. Si l'obligatoire dévouement au gouvernement et l'absence d'une réelle liberté d'écriture se traduisent par une reprise quasi systématique des extraits du *Moniteur* et des *Bulletins de la Grande Armée*, la mise en lumière de la vie locale est particulièrement disparate. *Le Journal hebdomadaire du département du Puy-de-Dôme* offre par exemple de riches articles festifs, propose divers comptes-rendus et critiques de spectacles et annonce encore les troupes de passage ; le *Journal de la Lozère* rapporte les activités théâtrales mendoises et se singularise même par une très intéressante rubrique « Littérature » au sein de laquelle sont publiés à quarante-neuf reprises les couplets chantés et les discours prononcés en des temps opportuns. Au contraire, la feuille aurillacoise n'évoque jamais la vie théâtrale pourtant avérée de son département. L'écart d'informations entre ces journaux se remarque également entre les registres de délibérations des municipalités,

33. Jean-Pierre JESSENNE, *Pouvoir au village et Révolution, Artois, 1760-1848*, Lille, PU de Lille, 1987, p. 10-11. Afin de mener à bien son enquête sur le pouvoir au village, l'auteur s'interroge sur la méthode la plus fiable à adopter. La solution la plus adéquate pour une juste étude de « sociologie historique » lui semble être celle de l'échantillon, défini selon trois critères précis : la ventilation géographique des sources, le respect d'une proportionnalité de la structure urbaine de l'Artois et le choix de localités à la documentation continue.

34. *Ibid.*, p. 12.

ordinairement si précieux. Conseillers et maires tiennent leurs livrets de manière assez variable. Les informations recueillies dans les uns ne se retrouvent pas nécessairement dans les autres ; représentatives d'une hiérarchie administrative et urbaine, les trois villes de Clermont-Ferrand, Riom et Billom dans le Puy-de-Dôme en témoignent. Les registres riomais intègrent systématiquement dans leurs colonnes les contrats de concession du privilège théâtral communal ainsi que les procès-verbaux festifs accompagnés d'une présentation détaillée des sommes allouées et de leurs répartitions. Si les budgets clermontois annuels sont bien compilés, leur emploi précis n'est jamais stipulé et les comptes-rendus cérémoniels sont rares — quatre seulement pour l'ensemble de la période. À Billom enfin, les fêtes occupent une place de choix entre l'an VIII et le mois d'août 1808 avant de disparaître des registres — alors qu'elles continuent à être observées — et de seulement réapparaître en juin 1814. Même s'il y contribue, ce retour aux sources municipales ne garantit donc pas toujours une meilleure perception de la vie locale. À ces difficultés circonstancielles vient s'ajouter une question structurelle, celle du choix des fonds parcourus, notamment afin de tenter de prendre la pleine mesure du phénomène festif napoléonien.

Notre enquête méthodique devrait alors éviter certains écueils tels que l'unique exploitation des documents versés aux archives départementales (le risque étant de privilégier les communes administrativement les plus obéissantes et aux correspondances les plus irréprochables) et un intérêt trop exclusif porté aux sources urbaines au sein d'une région profondément rurale. La solution la plus adaptée est-elle alors celle de l'échantillon représentatif³³ ? Si elle s'avère probablement « la plus efficace pour donner au cadre local toute l'importance qu'il mérite »³⁴, elle présuppose l'existence d'une documentation semblable et certaine dans les fonds sélectionnés. Or, l'une des spécificités de notre sujet est précisément de ne pas pouvoir profiter de sources parfaitement similaires dans chacun de nos dépôts. Qu'advierait-il d'une étude festive budgétaire conduite à partir d'échantillons finalement inintéressants, laissant de côté une partie de la documentation au nom de la préservation d'une certaine représentativité ? L'échantillonnage comporte aussi

quelques limites et notamment celle d'une saturation trop rapide³⁵ comme nous le suggère notre première étude menée sur le Puy-de-Dôme. Si, sur 271 fêtes identifiées, les tout premiers résultats se sont avérés disparates, ces derniers se sont rapidement stabilisés pour les 142 réjouissances préfectorales et sous-préfectorales et pour les 129 autres cérémonies départementales enregistrées. Entre les limites de l'échantillonnage et le silence des sources, l'envie de vouloir totalement embrasser une aussi vaste région se double d'une impossibilité matérielle ; la tentation d'aller voir toujours plus loin doit de ce fait être contenue³⁶. Sur le terrain régional, les dépôts départementaux sont donc privilégiés ; nous y adjoignons les fonds municipaux des villes sous-préfectures — devant recevoir les attestations festives des campagnes environnantes — et des localités pour lesquelles nous avons identifié, à partir de monographies, une certaine vitalité festive et théâtrale lors de la décennie précédente — Cusset pour l'Allier ou Pont-du-Château pour le Puy-de-Dôme. Reste à se demander dans quelle mesure cet « écrémage »³⁷ documentaire peut éclairer notre connaissance de l'ensemble dans la mesure où il n'échappe pas véritablement aux écueils évoqués auparavant : seules de nouvelles pistes de réflexions et quelques premières analyses vont permettre de le révéler.

Évaluer la portée et la prégnance d'une partie de notre corpus

La perception du mouvement festif entre l'an VIII et 1815 passe initialement par un corpus équilibré tout au long de la période. Notre première enquête montre que les fêtes célébrées en août 1807, en l'honneur de Napoléon et de la paix de Tilsitt, ainsi qu'aux printemps 1810 et 1811, en faveur du mariage impérial et de la naissance du Roi de Rome, représentent 36 % des cérémonies recensées dans le Puy-de-Dôme. Nos inquiétudes quant à la surreprésentation de ces trois événements majeurs dans l'ensemble de notre corpus sont toutefois légèrement tempérées par les résultats apportés par un approfondissement des sources de notre arrondissement. 28 % des 742 fêtes identifiées à ce jour — chiffre destiné à évoluer dans la mesure où il n'est encore que l'écho d'un examen partiel

35. M. AGULHON, *Les Maires [...]*, p. 21.

36. Michel VOVELLE, *Religion et Révolution*, Paris, Hachette, 1976, p. 23.

37. M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1978, p. 46.

38. Dominique JULIA, Huguette BERTRAND, Serge BONIN, Alexandra LACLAU, *Atlas de la Révolution française*, t. 2, *L'enseignement*, Paris, EHESS, 1992, p. 13.

39. Bernard LEPETIT, Maroula SINARELLIS, Alexandra LACLAU, Anne VAVET-VITU, *Atlas de la Révolution française*, Paris, EHESS, 1995, t.8, p.78-81. Le seuil de 1 000 habitants retenu pour fonder notre analyse est celui proposé par ces auteurs qui n'oublie pas également de prendre en compte des critères économiques et sociologiques, déterminants pour la distinction entre les bourgs et les villes.

40. Daniel MARTIN, *La Révolution en Auvergne, Bourbonnais et Velay*, Clermont-Ferrand, La Française d'édition et d'imprimerie, 1993, p. 17.

41. B. LEPETIT *et alii*, *Atlas [...]*, p. 74-75. Clermont-Ferrand domine le cœur de cet espace

68

avec ses quelque 32 000 âmes, dépassant ainsi très largement ses cinq voisines, Saint-Étienne (18 100 habitants), Moulins (14 300 habitants), Riom (13 300 habitants), Le Puy (12 300 habitants), Thiers (10 700 habitants) et Aurillac (10 400 habitants).

42. *Ibid.*, Carte 1 « Géographie de la population en 1806 ».

des fonds d'archives sélectionnés — sont consacrés à l'une de ces trois solennités ; près des trois quarts de nos sources nous permettent donc de découvrir les fêtes autres que celles consacrées à ces trois instants privilégiés de la vie politique napoléonienne.

Ces plusieurs centaines de cérémonies sont-elles cependant réellement représentatives géographiquement et sociologiquement de notre circonscription ? Situé au cœur du « fatal triangle » où l'on ne sait pas lire³⁸, ce 11^e arrondissement est une vaste campagne où les paysans s'affairent majoritairement à une activité agricole traditionnelle. Des coteaux ardéchois aux plaines bourbonnaises, des plateaux lozériens aux monts foréziens, 84,8 % de la population vit dans des hameaux ou des villages inférieurs à 1 000 habitants. Les fêtes recensées qui y sont célébrées ne représentent ainsi que 27 % de nos sources : 73 % de celles-ci décrivent donc la fête urbaine ; retenons d'ores et déjà ici comme urbains les bourgs et les villes dont la population agglomérée est supérieure à 1 000 habitants³⁹. Cette population citadine se répartit quant à elle en deux grands types de villes : les petites et moyennes d'une part, les grandes d'autre part. Les villes de cette première catégorie, comprises entre 1 000 et 10 000 habitants, regroupent 10,6 % des habitants de cette région et 43 % de nos sources. Les plus grandes d'entre elles n'hébergent « qu'une faible partie de la population mais concentrent le savoir, la richesse, les pouvoirs et les fonctions de commandement »⁴⁰. Ces villes de plus de 10 000 habitants sont seulement sept en 1806 et Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Moulins, Riom, Le Puy, Thiers et Aurillac⁴¹ ne concentrent que 4,6 % de la population totale de la région mais ne représentent pas moins de 26 % de notre documentation festive. Ces chiffres livrent donc une distorsion majeure entre une région profondément rurale et un corpus apparemment essentiellement urbain. Est-il pour autant totalement inadapté ? Parmi les 158 localités⁴² — bourgs et villes — définies comme urbaines, 151 ont moins de 10 000 habitants et la majeure partie d'entre elles en compte même seulement deux ou trois milliers insérés dans un environnement malgré tout profondément campagnard. Cette répartition de notre corpus reste

également rigoureusement mathématique et se fonde sur des chiffres démographiques globaux. Seul un « indice de célébration » calculé à partir des nombres exacts de fêtes attendues et finalement observées durant ces quinze années sur la totalité des hameaux, villages, bourgs et villes permettrait de connaître la véritable représentativité de notre corpus. N'oublions pas enfin que la question financière ne doit pas échapper à notre réflexion : l'argent est le nerf de la fête. Seules les villes les plus riches programment des fêtes dignes de ce nom, sont sollicitées par les gouvernements successifs pour doter des rosières et ce sont habituellement les plus grandes. La fête déployant ses largesses et fédérant les arts autour d'un discours propagandiste est d'ailleurs un phénomène essentiellement urbain, réconciliant ainsi pour partie notre documentation à son sujet. Ces sources urbaines sont-elles cependant bien ventilées sur l'ensemble de notre territoire et villes et bourgs y sont-ils proportionnellement représentés ? Sur les 158 centres urbains de ce 11^e arrondissement, 100 sont des villes et 58 des bourgs ; 59 des premières et 16 seulement des seconds sont actuellement présents dans nos sources. Si ces localités ne se révèlent pas encore toutes festives, elles présentent au moins l'avantage d'être plutôt bien réparties sur l'aire sélectionnée. Enfin, la documentation rassemblée à ce jour pour les bourgs représente 21 % de notre corpus alors qu'ils comptent pour 37 % du monde urbain régional et celle des villes 79 % contre 63 % dans la réalité : ces écarts sont indéniables mais semblent toutefois loin de pouvoir complètement fausser notre enquête.

Ces diverses analyses paraissent dès lors contrarier toute représentation cartographique du phénomène festif ; coucher exactement celle-ci sur le papier ne relève-t-il pas quasiment de l'utopie géographique ? Suffisantes et satisfaisantes pour mener un traitement statistique, les 742 fêtes identifiées à ce jour le sont beaucoup moins pour construire une série de cartes qui serait la réplique historique parfaite du mouvement étudié. L'hypothétique « indice de célébration » que nous pourrions virtuellement avoir à notre disposition pourrait peut-être même réduire définitivement nos espoirs cartographiques. Notre comptabilisation se fonde également exclusivement sur des fêtes très précisément inventoriées et laisse de côté les multiples procès-verbaux adressés aux autorités compétentes

43. M. VOVELLE, *Les Métamorphoses [...]*, p. 150.

44. Un premier essai de géographie festive — à partir de 585 solennités alors identifiées — a déjà été tenté dans le cadre d'un mémoire de DEA, Clermont-Ferrand, 2002.

45. *Ibid.*, p. 155.

46. La surreprésentation des fêtes célébrées en l'honneur du retour des Bourbons et de Saint Louis en Haute-Loire et en Ardèche — par exemple — entre les mois d'avril et d'août 1814 ne témoigne-t-elle pas d'un attachement profond à la cause monarchiste, déjà avéré dans les deux départements lors de la décennie précédente ?

faisant indistinctement état de l'observation des solennités dans toutes les communes d'un canton ou d'un arrondissement. « Par ailleurs, [...] la diligence des autorités à transmettre ou à réclamer les procès-verbaux » n'est pas toujours constante⁴³ : certaines réjouissances préparées ne laissent ainsi aucune trace, par négligence administrative. La spontanéité festive nous échappe elle aussi ; sans qu'elles soient nécessairement « sauvages » ou étrangères à tout système institutionnalisé, ces fêtes imprromptues apparaissent très rarement et sont toujours sous-représentées. Les données partielles et essentiellement urbaines de notre corpus ne doivent pourtant pas annihiler définitivement notre vœu cartographique. Une première tentative⁴⁴ complétée par de nouveaux dépouillements nous convainc que les « blancs » ne sont pas forcément des zones qui ne connaissent pas la fête ; si ces cartes sont faussées, elles n'en sont point fausses pour autant⁴⁵. Aussi imparfaite soit-elle, cette cartographie dévoile d'intéressants mouvements festifs⁴⁶ dont nos nouvelles recherches en archives ne peuvent qu'accentuer la perception. L'utilisation de notre documentation doit être en permanence réévaluée tant des regards pluriels peuvent en optimiser l'exploitation.

Le langage est l'un des supports propices à l'ouverture de nouvelles perspectives. L'étude des discours prononcés lors des cérémonies officielles et des programmes arrêtés pour les réjouissances prend un nouveau tournant dès lors qu'elle n'est plus simplement conduite pour en mesurer et en déterminer les contenus mais aussi pour saisir leurs degrés de conformité aux volontés gouvernementales. Consignés administrativement, imprimés sous la forme de livrets ou publiés dans la presse, ces déclarations et ces programmes livrent les messages ainsi que les images dont les spectateurs s'imprègnent et décrivent les temps festifs auxquels ils participent. Cependant, dans cette France napoléonienne profondément structurée et centralisée, les orientations s'appliquant « en bas » sont le plus souvent formulées « en haut ». Les discours et les programmes ne sont jamais établis au hasard. Ils relèvent de modèles soigneusement pensés au ministère de l'Intérieur et diffusés dans tout l'Empire, par voie préfectorale ou grâce aux journaux provinciaux. Ces relations entretenues entre les gouvernants, les organisateurs de fêtes et

les orateurs façonnent un discours spécifique ensuite entendu ou ignoré, appliqué ou évacué, assimilé ou rejeté. Saisir son élaboration et percevoir son impact nécessite un examen lexicographique des sources. Comparer ainsi les occurrences relevées dans nos discours régionaux et dans ceux lus par les autorités gouvernementales lors des grandes journées parisiennes devrait être très fructueux. De plus, le langage est loin d'être « un simple support formel » : « Il reflète, encore qu'indirectement, et avec une inertie certaine, le système des représentations collectives [...] ; son évolution peut en traduire peut-être les mutations »⁴⁷. Sans se suffire à elle-même et « insérée dans un système d'approches convergentes »⁴⁸, cette analyse multiple doit avant tout offrir une nouvelle appréhension discursive du sujet et être conduite sous un œil critique.

De l'usage critique des procès-verbaux festifs

L'étude des fêtes est avant tout et principalement réalisée à partir des procès-verbaux, « documents de base sur lesquels travaille l'historien » des fêtes⁴⁹. Rédigés au sein des conseils municipaux, adressés aux autorités sous-préfectorale et préfectorale ou compilés dans les registres de délibérations, ils présentent le visage officiel de chaque cérémonie. Les réjouissances doivent être annoncées pour que chacun puisse prendre part à la communion gouvernementale, elles sont ensuite rapportées afin de rendre compte de la bonne tenue de la dévotion dynastique. Uniforme au premier abord, ce corpus-là s'avère finalement très riche et dévoile les différents temps de la fête provinciale napoléonienne.

Dans la forme, la monotonie stylistique des procès-verbaux est la traduction symptomatique d'un rapport circonstancié et codifié avec la hiérarchie. La rédaction du programme et du rapport festifs fige cette relation directe entre les autorités. L'événement appelle alors logiquement un style le plus souvent très stéréotypé. Ces formulations empesées traduisent tout d'abord le poids des modèles gouvernementaux diffusés par les traditionnelles voies préfectorale et journalistique. En s'inspirant des programmes établis pour les cérémonies parisiennes ou celles des grandes villes de l'Empire, les administrateurs locaux se conforment —

47. M. VOVELLE, *Piété [...]*, p. 147.

48. *Ibid.*, p. 22.

49. M. OZOUF, « Discussion », *Les Fêtes [...]*, p. 317.

50. *Ibid.* p. 317.

51. M. VOVELLE, *Piété [...]*, p. 57. Les réflexions de M. Vovelle sur les conventions notariales sont ici très précieuses. Sources religieuses stéréotypées au premier abord, elles s'avèrent finalement être particulièrement riches à la suite d'un second examen plus approfondi.

consciemment ou non — aux aspirations ministérielles. La monotonie du compte-rendu festif marque aussi une certaine prudence. Habituellement, le préposé « commence par dérouler la cascade des arrêtés officiels qui imposent la fête, avant d'en venir à ce qui s'est réellement passé dans la commune. Le rédacteur lui-même a évidemment tout intérêt à s'en tenir à la norme : ainsi il évite les enquêtes, les récriminations, l'incompréhension agacée dont souvent on accueille en haut lieu les relations trop sincères. [...] Voilà aussi de quoi expliquer l'écrasante monotonie de ces documents »⁵⁰. Cette dernière est encore imputable aux habitudes communales. Les formules usitées sont fréquemment les mêmes d'une célébration à l'autre et il est effectivement rare qu'un administrateur municipal en change en cours d'exercice. Ces documents apparemment figés ne sont-ils pas néanmoins les indices sensibles d'un mouvement festif en fait extrêmement varié et évolutif ? Si un ou plusieurs modèles de rédaction — suivant le nombre de rapporteurs successifs — caractérisent chaque localité, c'est au finale avec plusieurs centaines de types qu'il va nous falloir composer. Nous ne sommes ainsi « plus tentés de parler en termes de stéréotypes massifs, mais plutôt d'extrême foisonnement »⁵¹. Cette multiplicité des formulations et des auteurs est salvatrice. La perception de la fête se joue alors dans la moindre nouveauté, voir dans le non-dit ou le mal-dit. Le verbe sobre des conseils urbains devient effectivement plus vert sous la plume des administrateurs ruraux : les fêtes données par les petites villes et les villages apparaissent au grand jour, défaites d'un certain nombre d'artifices stylistiques.

Deux catégories de procès-verbaux permettent de pénétrer plus avant dans la fête : les programmes d'une part et les comptes-rendus d'autre part. Chacune des solennités recensées n'est pas nécessairement identifiée par ces deux feuillets administratifs ; un léger décalage existe même parfois entre ce qui est prévu et ce qui se déroule, sans qu'un non-respect du programme ou une soudaine prise d'initiatives ne puissent être pointés pour autant. La précision des programmes ne se retrouve effectivement pas systématiquement dans des comptes-rendus écrits trop rapidement le soir même de la fête ; inversement, ces papiers municipaux proposent souvent des descriptions soignées, reflets d'un souci de précision et d'habitudes communales. Sans donner une vue parfaite de

la fête, la confrontation de ces deux types de procès-verbaux en rend assurément la lecture plus exacte. Leur juste exploitation repose ensuite sur un présupposé méthodologique discutable : l'exactitude des éléments programmés et des faits rapportés⁵². Les procès-verbaux qui arrivent sur les bureaux préfectoraux et sous-préfectoraux ne doivent pas donner une image trop déformée de ce qui va se passer ou de ce qui s'est déroulé sur place. Les seuls écarts notoires relevés entre les programmes et les comptes-rendus se sont toujours trouvés expliqués par des restrictions budgétaires imposées en préfecture — à titre exceptionnel — à certaines municipalités après envoi de leurs intentions festives. Renforcé par une analyse comparée avec la presse, ce principe initial n'a jusqu'à présent pas été remis en cause.

Les nombreux renseignements délivrés par ces documents permettent enfin de saisir plus ou moins précisément chaque temps de la fête. L'habituel cortège est plus justement appréhendé lorsque sa composition et son parcours sont minutieusement déclinés. Les discours prononcés, les banquets préparés, les différents jeux offerts à la population et les mises en scènes didactiques sont habituellement clairement présentés ; une chose est de dire que des illuminations ponctuent la soirée, une autre est de mentionner le nombre de transparents utilisés, leurs emplacements et leurs messages. La pleine exploitation de ces procès-verbaux passe notamment par une démarche où l'on « compte, mesure et pèse », une voie quantitativiste déjà largement empruntée par les historiens, de Labrousse à Vovelle. Cette méthode peut s'appliquer à tous les aspects de la fête. Elle implique la détermination de thèmes communs aux différentes célébrations ; sont ainsi successivement retenus l'annonce de la célébration, les cortèges, l'espace de la fête, les discours, les écritures et les allégories, les réjouissances et enfin le « public ». Définir des catégories devient dès lors l'étape nécessaire et préalable à toute comptabilisation. Cette catégorisation doit toutefois être menée avec une certaine souplesse afin de pleinement saisir la diversité des pratiques. Ainsi, huit lieux référents de prononciation des discours sont par exemple arrêtés, la fréquence de leur apparition dans notre corpus signifiant les principaux espaces discursifs ; les endroits non sélectionnés sont également consignés afin que les usages

originaux ne soient pas oubliés. Disséqués et mis en chiffres, ces procès-verbaux deviennent les miroirs de la fête.

Ces documents administratifs ne sont que l'une des sources exploitées pour tenter d'écrire cette histoire provinciale « totale » des arts du spectacle pendant le Consulat et l'Empire. Cette approche globale nécessite la constitution d'un corpus réellement diversifié, réuni à partir d'une consultation rigoureuse de plusieurs séries des fonds nationaux, départementaux et municipaux. Outre les obstacles liés aux structures mêmes de conservation de ces archives, notre prospection doit également s'accommoder des silences de certaines sources — journaux départementaux ou registres de délibérations municipales — notamment malvenus pour l'étude des fêtes. L'absence de documentation suivie dans un grand nombre de municipalités campagnardes empêche ainsi l'élaboration d'un échantillonnage véritablement convainquant et renforce le caractère urbain de notre corpus. L'état actuel de notre dépouillement limite donc notre connaissance du phénomène festif rural tout en soulignant de plus en plus son probable ancrage citadin. Les fêtes officielles émergent de sources variées : les procès-verbaux y occupent une place de choix. Déterminants pour percevoir l'application ou le rejet d'un modèle initié depuis Paris, ils livrent des informations très précieuses nécessitant l'adoption d'une méthode quelque peu empirique. Leur examen n'est pas le seul à exiger une démarche nouvelle ; l'identification des répertoires théâtraux s'avère elle aussi être une question documentaire problématique à laquelle une exploitation réfléchie des nouveaux fichiers bibliographiques informatiques peut apporter quelques réponses.